



Entrée en discothèque faire rentrer une mineur.

Par **calimero45**, le **18/12/2010 à 09:30**

Bonjour, rnalors voici ma question :rnj'ai 45 ans.rnet je voudrais emmener ma fille en discothèque qui as 15 ans.rnsachant quel es sous ma responsabilité est ce que la discothèque me laissera rentrer ?rnmerci d'avance pour vos réponse.rnamicalement.

Par **mimi493**, le **18/12/2010 à 09:50**

Article L3342-3 du code de la santé public
Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de leur père, mère, tuteur ou toute autre personne de plus de dix-huit ans en ayant la charge ou la surveillance.
rnCependant, les discothèques par règlement intérieur peuvent interdire les mineurs de 16 ans même accompagnés. Téléphonez-leur pour leur demander.
rnIl lui sera interdit de boire de l'alcool (même si c'est vous qui allez la chercher, c'est une infraction pénale)

Par **Martina_solese**, le **27/02/2015 à 21:39**

Bonjour j'ai 14 ans et moi et une copine (qui a également 14ans) on voudrait allez en boite mais on ne sait pas si on pourrait rentre (j'habite a montauban 82 donc si vous connaiser des boite a montauban qui laisse entrée les mineurs de 14 ans merci de men faire part)